

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – PharmaLex**

PharmaLex est un organisme de formation professionnelle enregistré (N°DA : 11 92 22 606 92)

### **1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les offres de formation inter-entreprises réalisées par PharmaLex et faisant l'objet d'une commande passée auprès de PharmaLex par tout client professionnel et font la loi des parties.
- 1.2 La remise de toute inscription ou commande implique de la part du client l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales auxquelles il ne peut être dérogé que par accord écrit de PharmaLex. Ces conditions priment les conditions d'achat pouvant figurer sur les documents du client sauf accord contractuel contraire et écrit du client et de PharmaLex.

### **2. CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS DE FORMATION**

#### **2.1 Inscription**

. Chaque inscription est nominative. Toute inscription ne sera validée et reçue comme définitive qu'au cumul des conditions suivantes :

- après réception du bulletin d'inscription, dûment complété et signé, revêtu du cachet de l'entreprise ou de l'organisme concerné
- sous réserve de son acceptation dans la limite des places disponibles et après confirmation de son enregistrement par PharmaLex.

. Tout bulletin d'inscription ainsi validé a valeur de bon de commande. La commande est alors réputée ferme et définitive. Si un numéro de commande doit figurer sur la facture, celui-ci devra être mentionné au moment de l'inscription.

#### **2.2 Confirmation et gestion administrative des formations**

. La confirmation de l'inscription est adressée au participant et au responsable formation par voie électronique ou postale. Elle ne peut tenir lieu de confirmation de la tenue effective de la session de formation.

. La confirmation de la tenue effective de la session de formation interviendra par l'envoi, au plus tard dix jours calendaires avant la date de formation, au participant et au responsable formation, par voie électronique ou postale, de la convocation avec toutes les informations pratiques utiles.

#### **2.3 Tarifs - Conditions financières**

. Les tarifs des formations inter-entreprises en vigueur sont ceux mentionnés sur chaque fiche programme de formation et sont exprimés en euros hors taxes. Les prix sont majorés du taux de TVA applicables à la date du stage.

. Les prix sont forfaitaires et incluent la session de formation, les documents pédagogiques ainsi que les pauses et déjeuners, ces derniers à l'exception des demi-journées de formation. Les autres frais (déplacements, hébergement et autres repas) demeurent à la charge des participants.

. Une remise de 10% est accordée aux clients de PharmaLex ayant souscrit un abonnement annuel à ses autres prestations.

. Une remise de 10%, cumulable avec la précédente, est accordée à partir de l'inscription d'un deuxième participant d'un même établissement.

. Ces différentes remises ne sont pas applicables aux formations intra-entreprises soumises à une tarification spécifique.

#### **2.4 Modalités de règlement**

. Les factures sont émises après la formation et payables par le client à date de réception, comptant et sans escompte, à l'ordre de PharmaLex par chèque ou par virement selon les indications mentionnées sur la facture.

. Le défaut ou le retard de paiement entrainera l'exigibilité d'intérêts fixés à trois fois le taux d'intérêt légal, le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Par ailleurs, le client ou donneur d'ordre devra s'acquitter auprès de PharmaLex d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement et le cas échéant d'une indemnité supplémentaire.

#### **2.5 Financement par un organisme tiers**

. Lorsque la formation est financée par un organisme tiers, il appartient au client de :

- vérifier l'imputabilité de la formation délivrée auprès de l'organisme financeur
- faire la demande de prise en charge suffisamment tôt avant la formation
- transmettre à PharmaLex l'accord de prise en charge avant le premier jour du stage

. Dans le cas d'une prise en charge partielle de la formation par un organisme tiers, le montant restant en solde sera facturé directement au client.

. Le client demeure redevable auprès de PharmaLex des sommes liées à l'exécution des prestations de formation. Si l'accord de prise en charge de l'organisme financeur n'est pas parvenu à PharmaLex au premier jour de la formation ou s'il était constaté un retard important de règlement par cet organisme, PharmaLex se réserve le droit de facturer la totalité des frais de formation au client.

## 2.6 Remplacement ou annulation

- . Le remplacement d'un participant enregistré par PharmaLex par un autre participant de la même entreprise avec le même profil est possible sans indemnité s'il intervient jusqu'à cinq jours calendaires avant le jour de la formation. A moins de cinq jours calendaires, le remplacement ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 50 € au profit de PharmaLex pour frais de dossier.
- . Toute annulation ou report d'inscription reçue entre douze jours calendaires et six jours calendaires avant le début de la formation donnera lieu à une facturation de 50% du montant total. Si l'annulation ou le report d'inscription intervient moins de six jours calendaires avant le début de la formation, quel qu'en soit le motif, la totalité du montant de la prestation sera facturée.
- . Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.
- . Tout remplacement, annulation ou report devra être confirmé par écrit pour être pris en compte.

## 2.7 Droit de contrôle de PharmaLex

- . En cas de force majeure reconnus par la jurisprudence des tribunaux ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, PharmaLex se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un intervenant.
- . PharmaLex se réserve par ailleurs le droit d'annuler une formation si le nombre de participants est jugé insuffisant pour assurer le bon déroulement pédagogique de la session de formation.
- . Dans de telles circonstances, PharmaLex s'engage à en informer les participants dans les meilleurs délais et à confirmer au plus tôt par écrit les conditions d'un éventuel report d'inscription à la session suivante de formation.
- . En cas d'annulation de la session sans report possible dans l'année, les seuls frais d'inscription seront remboursés. PharmaLex ne saurait être tenu responsable des frais de transport ou d'hébergement déjà engagés par l'entreprise.
- . PharmaLex se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :
  - de refuser une inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire
  - d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait la bonne exécution du stage de formation

## 3. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - CONFIDENTIALITÉ

En respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports ou autres ressources pédagogiques quelle qu'en soit leur forme, conçus et mis à disposition des participants dans le cadre des formations délivrées par PharmaLex, le client s'interdit d'utiliser, de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à son personnel ou à des tiers les dits supports ou autres ressources pédagogiques sans l'autorisation écrite préalable de PharmaLex ou de ses ayants droits.

## 4. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations communiquées dans le bulletin d'inscription sont nécessaires au traitement des demandes d'inscription et font l'objet d'un traitement informatique par PharmaLex pour la gestion et la promotion de ses actions de formation. Ces informations ne font l'objet d'aucune cession, location ou échange avec des tiers. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Libertés modifiée et par le Règlement Général sur la protection des données (RGPD), le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles exerçable par courrier libellé à l'adresse suivante : PharmaLex – Tour CB 21 – 16 Place de l'Iris – 92400 Courbevoie ou par mail à : [dataprotectionfrance@pharmalex.com](mailto:dataprotectionfrance@pharmalex.com)

## 5. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. Le Tribunal de Commerce de Nanterre sera seul compétent pour tout litige ou contestation qui n'aurait pas été réglé par un accord amiable.